Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE L'AUBE

Direction régionale
des affaires culturelles
du Grand Est

Unité départementale de l'architecture
et du patrimoine
de l'Aube

Affaire suivie par : Jean-Philippe Cauquelin

Tél. : 03.25.83.22.42
Courriel : sophie.fenard@culture.gouv.fr

N/Réf. : JPC/SF/304/2019
P.J. :

Objet: Modification simplifiée n°7 du Plan Local d'Urbanisme

Troyes, le 17 OCT. 2019

Monsieur le Maire,

Dans le cadre de la modification simplifiée n°7 du PLU de la Ville de Troyes, le point 14 envisage la réduction d'un espace vert remarquable.
Il est fait mention d'un projet immobilier sur la parcelle qui a fait débat en son temps et a conduit à reconsidérer l'espace vert protégé, en lien avec mon service, afin de faciliter l'approche du projet et sa composition d'ensemble avec l'immeuble protégé au titre des Monuments Historiques.

Si le reste de la propriété ne bénéficie d'aucune protection particulière en dehors des abords, il doit être fait mention ou signalé le respect de la composition du parc du logis construit vers 1740 par Antoine Camusat, maire de Troyes de 1739 à 1743, ainsi que de la proximité immédiate avec l'édifice inscrit par arrêté du 06 septembre 2010, dans le cadre d'un projet de construction.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

L'Architecte des Bâtiments de France

Jean-Philippe CAUQUELIN

Monsieur François BAROIN

Maire de TROYES
Place Alexandre Israël
BP 767
10026 TROYES CEDEX